



DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 3 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2025-081

**NOTE D'INFORMATION
RELATIVE
À LA SITUATION DE LA DETTE
PROPRE AU 31 DÉCEMBRE 2024**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 26 mai 2025.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie et
publiée le 4 juin 2025.

LE MAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi 3
juin, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel
de ville, après convocation légale sous la présidence de
M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Karine Mounien
5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, M. Guy
Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème}
adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M.
Jean-Max Nagès, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila
Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude
Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville,
M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme
Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa
et Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint par
Mme Catherine Gossard, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par
M. Henry Hippolyte, M. Franck Jacques Antoine par M.
Guy Pernic, Mme Claudette Clain Maillot par Mme
Sophie Tsiavia, Mme Brigitte Cadet par Mme Danila
Bègue, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Véronique
Bassonville, Mme Pamela Trécasse par M. Didier
Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Mémouna Patel
7^{ème} adjointe et Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe à
17h13.

Départ(s) en cours de séance : M. Olivier Hoarau, maire
de 17h46 à 17h48 (affaires n^{os} 2025-077 à 2025-079).

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme
Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et
Mme Patricia Fimar.

.....
.....



Olivier HOARAU

Affaire n° 2025-081

**NOTE D'INFORMATION RELATIVE
À LA SITUATION DE LA DETTE PROPRE AU 31 DÉCEMBRE 2024**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et particulièrement les articles L.2337-3, L.1611-3-1, L.2122-22 et R.1611-33 ;

Vu la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics ;

Vu la délibération 2020-026 du 02 juin 2020, relative aux pouvoirs délégués par le conseil municipal ;

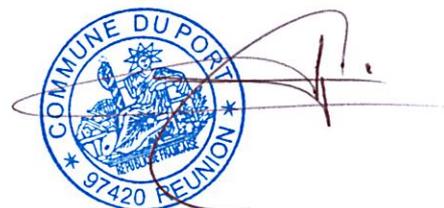
Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 21 mai 2025 ;

PREND ACTE

Article unique : du bilan relatif à la gestion de la dette propre pour l'exercice 2024.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

NOTE D'INFORMATION RELATIVE À LA SITUATION DE LA DETTE PROPRE AU 31 DÉCEMBRE 2024

Le présent rapport a pour objet d'informer le conseil municipal sur la situation de la dette propre au 31 décembre 2024 et sur les opérations intervenues pendant l'exercice.

Par délibération n° 2020-026 du 02 juin 2020, le conseil municipal a confié au maire une délégation en matière de gestion des emprunts.

La gestion de la dette désigne la capacité de la Collectivité à adapter et à faire évoluer son encours de dette en fonction d'objectifs prédéfinis tels que la minimisation des frais financiers, la réduction de l'exposition au risque de taux, la simplification du nombre de lignes de prêts.

Elle présente quatre dimensions : la gestion de l'encours de la dette, les flux nouveaux, la ligne de trésorerie.

Données générales

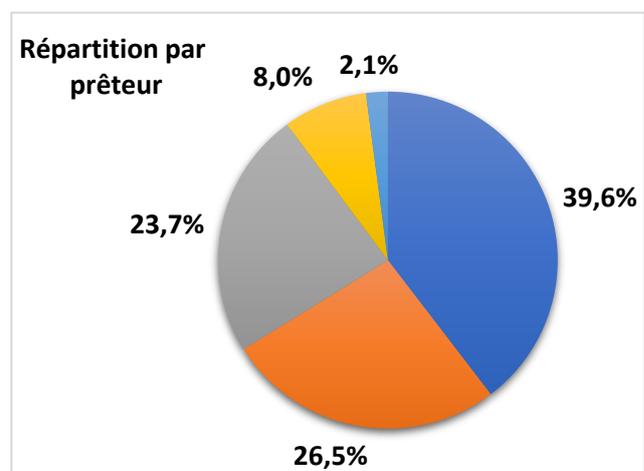
Au 31/12/2024, la dette propre de la collectivité représente un montant résiduel de 25,86 M€ pour 22 emprunts.

Encours de la dette propre	25 854 653
Nombre d'emprunt	22
Taux moyen	4,04%
Durée résiduelle Moyenne *	8 ans, 9 mois

La répartition de la dette par prêteur

Les principaux partenaires sont la Caisse Française de Financement Local (CAFIL), l'Agence Française de Développement (AFD) et la Banque des Territoires (de la Caisse des Dépôts et Consignations - CDC), qui représentent près de 90 % de l'encours.

Etablissement bancaire	Montant
Caisse Française de Financement Local	10 250 633
Agence Française de Développement	6 849 505
Banque des Territoires (CDC)	6 138 095
Caisse d'Epargne	2 079 531
Crédit Agricole	536 890
Total général	25 854 653

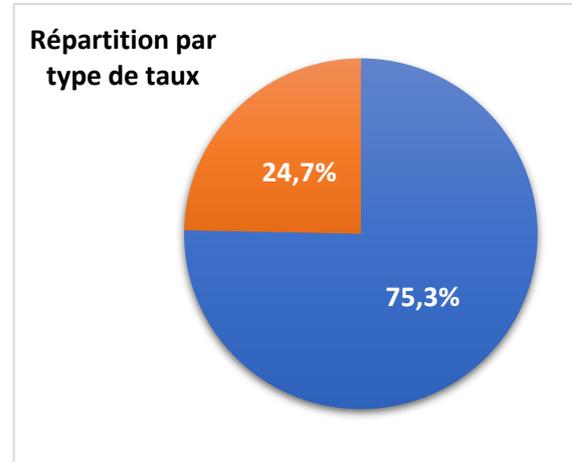


La répartition de la dette par type de taux

La classification se fait selon la charte de bonne conduite dite « Charte Gissler » qui répartit les emprunts selon leur risque, de faible, classé « 1A », à très élevé classé « 6F ».

Au 31 décembre 2024, la dette de la Ville est composée en majorité de prêts à taux fixe et comportant de faibles risques.

Type de taux	Encours	Répartition
Fixe	19 472 085	75,3%
Variable	6 382 568	24,7%
Total général	25 854 653	100,0%

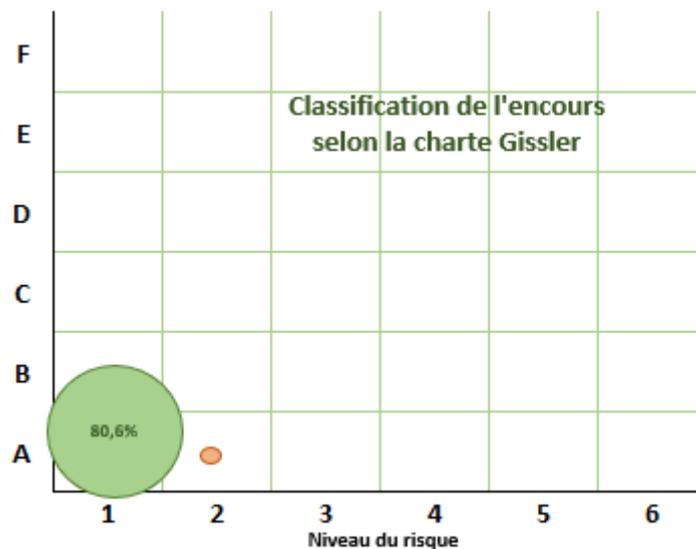


La répartition de la dette par type de risque

Classement GISSLER	Montant	Répartition
1-A	20 826 616	80,6%
2-A	5 028 037	19,4%
Total général	25 854 653	100,0%

Les deux emprunts classés 2A (risques faibles) sont adossés au taux du livret A et Livret Epargne Populaire, des taux variables qui évoluent à la hausse ces derniers mois.

Toutes les autres lignes de crédits correspondent à des emprunts à taux fixe et sont classées 1A, soit un risque très faible.

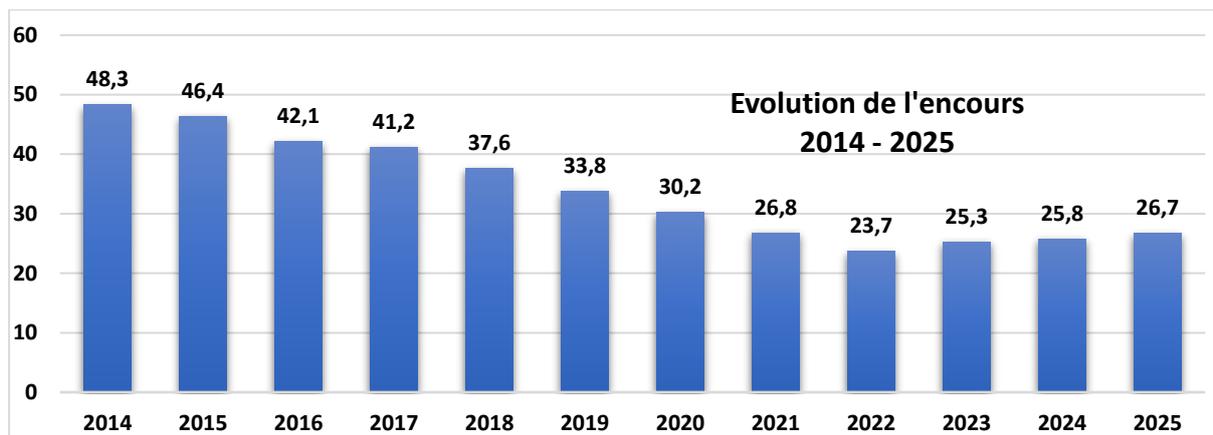


Les flux nouveaux

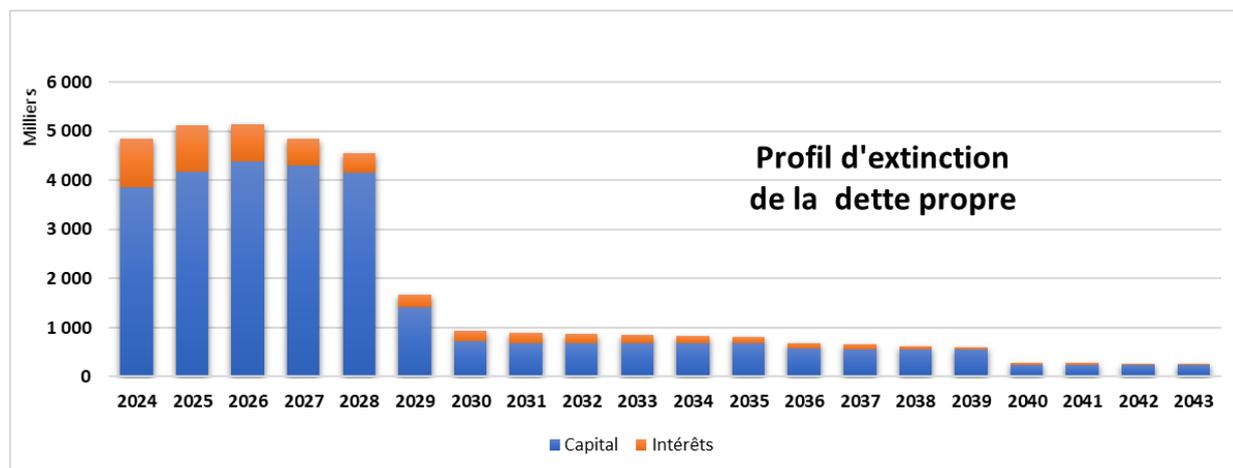
En 2024, la Ville a eu recours à un nouvel emprunt d'un montant de 4,5 M€, auprès de l'AFD pour le financement des dépenses d'équipement. Le solde financier (nouveau crédit – remboursement de la dette existante) est de + 570 K€ sur l'exercice. L'évolution de la dette reste donc faible.

L'encours de dette

Le stock de la dette est passé de 48,3 M€ au 31 décembre 2014 à 23,7 M€ au 31 décembre 2022, soit un désendettement de 24,6 M€ sur cette période. L'endettement reste modéré sur 2022 et 2023 (+1 M€ / an en moyenne).



Extinction de la dette



Il est à noter que les prochaines annuités sont plutôt stables jusqu'en 2028, autour de 5 M€ par an (capital et intérêts). Jusqu'à cette date, en limitant les emprunts nouveaux autour de 4 à 5 M€ par an, la collectivité stabiliserait le niveau de la dette autour de 27 M€.

La ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie est nécessaire pour réguler les mouvements de trésorerie (paiement de dépenses / encaissement de recettes) et pour éviter toute rupture dans la prise en charge des dépenses susceptibles de provoquer le paiement d'intérêts moratoires.

A ce titre, une ligne de trésorerie a été mobilisée en 2024, à hauteur de 3 M€, auprès de la BFCOI avec un coût annuel des frais financiers de 43 K€.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport annuel sur la dette propre pour l'exercice 2024.